

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

LES ÉLUS DE DOMAINE-DU-ROY VEULENT UNE REDÉFINITION DE LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE

Roberval, le 10 juillet 2019. – Plus de 70 riverains, dont des représentants des associations de villégiateurs, se sont présentés à la séance de la MRC du Domaine-du-Roy, le 9 juillet, afin d'émettre des commentaires et d'appuyer le projet de résolution des élus de la MRC du Domaine-du-Roy demandant au gouvernement de délimiter la zone d'intervention spéciale à partir de la cote d'élévation de 17,5 pieds du lac Saint-Jean.

Lors de l'assemblée publique de la MRC, les échanges entre les riverains et les élus ont permis de calmer les inquiétudes des citoyens, qui étaient palpables depuis la consultation publique du 4 juillet dernier.

À la suite de la publication, par le gouvernement, du projet de décret de la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté et transmis au gouvernement un avis contenant ses commentaires relativement à la zone identifiée et le cadre réglementaire y étant rattaché.

Dix fois plus d'impact

Dans la MRC, la zone d'intervention spéciale touche les municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Félicien, Saint-François-de-Sales et Saint-Prime. Au total, 766 immeubles sont touchés par cette zone et ce sont 365 bâtiments principaux résidentiels qui sont inclus en tout ou en partie. Cette zone englobe également l'hôpital et une partie du centre-ville de Roberval, le club de golf de Saint-Prime et l'ancienne usine Lactel de Chambord.

Le Service de l'aménagement du territoire de la MRC a évalué, à partir de la cote d'élévation de 17,5 pieds fournie par Rio Tinto, l'impact d'une éventuelle délimitation de la ZIS qui reprendrait ce niveau, représentatif de la réalité vécue en 2017 au Lac-Saint-Jean. Selon cette évaluation, ce sont tout au plus 40 résidences qui se retrouveraient en tout ou en partie à l'intérieur de la zone proposée par la MRC.

« À la lumière de cette analyse, force est de constater que la délimitation de la ZIS par le gouvernement vient identifier près de dix fois plus de bâtiments résidentiels en zone inondable que ce qui fut réellement vécu sur le terrain au

cours des inondations qui ont touché la MRC du Domaine-du-Roy au printemps 2017. Il apparaît clairement pour les élus que si cette cartographie était adoptée dans la version finale du décret, cela créerait un impact majeur sur la fiscalité des municipalités riveraines du lac Saint-Jean, lesquelles verraient leurs revenus diminués, notamment ceux en provenance des nombreuses résidences permanentes et saisonnières touchées. De plus, de nombreux propriétaires subiraient d'importants préjudices sans jamais avoir été touchés par une inondation et risqueraient de subir une perte de valeur de leur propriété », mentionne le préfet de la MRC, M. Lucien Boivin.

Les élus de la MRC ont également demandé que la délimitation de la ZIS sur la rivière aux Saumons à Saint-Félicien et la rivière Ouiatchouan à Saint-François-de-Sales soit revue afin de se limiter aux portions de terrains touchées en 2017 plutôt que d'appliquer une délimitation arbitraire et beaucoup trop englobante.

Réglementation

Alors que le décret du gouvernement prévoit la mise en place d'un cadre réglementaire plus strict visant à assurer la sécurité des personnes et des biens dans les zones à risques d'inondation, la MRC du Domaine-du-Roy tient à rappeler qu'elle souscrit aux objectifs poursuivis par le gouvernement. Cette position est toutefois conditionnelle à un ajustement de la ZIS au territoire réellement touché par les événements de 2017.

« En vertu de ses responsabilités en aménagement du territoire, la MRC compte sur un schéma d'aménagement et de développement datant de 2015, lequel contient déjà des orientations et des objectifs visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, particulièrement dans les zones soumises à des contraintes naturelles telles les inondations », souligne M. Boivin.

Le conseil de la MRC interpellera la députée de Roberval, M^{me} Nancy Guillemette, ainsi que la ministre responsable de la région et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, afin de s'assurer que le gouvernement accepte sa demande de revoir la ZIS en fonction de la cote d'exploitation du lac Saint-Jean et des terrains.

Pour information :

Danny Bouchard
Directeur du Service de l'aménagement du territoire
418 275-5044, poste 2205
dbouchard@mrcdomaineduroy.ca